

2026/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N°2026/093

**Objet : Désignation des membres au syndicat Ris Mennecy  
Bondoufle**

**Séance du mardi 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, à 18 h 15, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mercredi 15 avril 2026 pour le Budget Primitif et les questions financières, puis par un envoi complémentaire en date du mercredi 22 avril 2026 pour les autres points à l'ordre du jour, se sont réunis au nombre de 34, à la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Madame Sonia Benameur, Maire.

Nombre de  
membres

En exercice : 39

Présents à la  
séance : 34

Excusés  
représentés : 5

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers  
Municipaux :**

Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Pierre Basbagill, Magali Lourtil-Martinelli, Séverin Yapo, Stéphanie Boisseau, Bilel Moumni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli, Nadia Ourbia, Eric Thebault, Wafae Amar, Christophe Fouley, Céline Fourti, Denis Chartier, Carole Diaz, Etienne Combrisson, Hafida Khamari, Farida Ouaret, Yannick Lefranc, Virginie Orus, Julien Baril, Waqas Zahid-Latif, Christian Matshiam, Sonia Abrunhosa, Allan De Araujo, Ely Miranda, Lina Kissa, Gilles Melin, Serge Mercieca, Kykie Basseg, Nicolas Garcia, Magaly Lefebvre, Christine Tisserand

**Excusés représentés :**

Zahira Kada à Séverine Yapo, Claudine Lechopier à Etienne Combrisson, Stéphane Raffalli à Gilles Melin, Sophie Kelkoula à Magaly Lefebvre, Souad Medani à Serge Mercieca

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance. Monsieur Ely Miranda est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

2026/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
28 avril 2026  
DÉLIBÉRATION  
N°2026/093

**Objet : Désignation des membres au syndicat Ris  
Mennecy Bondoufle**

Administration générale

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Madame Sonia BENAMEUR, Maire de Ris-Orangis,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-7, L2121-21, L5211-7,

**VU** l'arrêté N°00100 MPC/AP du 6 janvier 1967 portant la création du Syndicat Intercommunal pour l'équipement social de la région d'Evry,

**VU** l'arrêté N°90-72 du 14 mai 1990 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour l'équipement social de la région d'Evry, qui autorise le retrait des communes d'Evry et de Courcouronnes et précise le nouveau nom du syndicat : « Syndicat Intercommunal Ris-Orangis – Mennecy – Bondoufle (RMB)»,

**VU** l'arrêté inter-préfectoral N°823 du 29 juillet 2011 portant modification des statuts du SIVVL qui précise que la gestion du village de vacances de Lamoura relève désormais « d'une activité purement privée de tourisme »,

**VU** l'arrêté inter-préfectoral n°39-2025-11-12-0004 portant dissolution et liquidation du syndicat mixte fermé dénommé Syndicat intercommunal du Villages de Vacances de Lamoura,

**VU** la délibération n°2022/393 en date du 30 novembre 2022 portant approbation de la clef de répartition au sein du Syndicat Ris-Mennecy Bondoufle,

**VU** le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints en date du 29 mars 2026 à la suite des élections municipales du 15 et 22 mars 2026,

**CONSIDERANT** que la commune de Ris-Orangis est membre du syndicat intercommunal Ris-Mennecy-Bondoufle ;

**CONSIDERANT** que le SIVVL est dissout depuis le 31 décembre 2025,

**CONSIDERANT** que la Ville de Troyes est désignée comme mandataire dans le cadre des opérations de liquidations, à l'issue desquelles les membres sont susceptibles de percevoir des recettes,

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner les représentants de la ville de Ris-Orangis si le syndicat RMB est conduit à se réunir,

**CONSIDERANT** que pour cela, le Conseil municipal a désigné deux assesseurs, à savoir Madame Lina Kissa et Madame Magaly Lefebvre,

2026/

**APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU VOTE AU SCRUTIN SECRET,**

**ÉLECTION DU PREMIER DÉLÉGUÉ**

**Premier tour de scrutin**

Candidat : Monsieur Thomas Merabli

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre d'abstentions :	0
Nombre de bulletins remis :	39
Nombre de votes blancs :	9
Nombre de votes nuls :	0
Majorité absolue :	16

**ÉLECTION DU SECOND DÉLÉGUÉ**

**Premier tour de scrutin**

Candidat : Madame Lina Kissa

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre d'abstentions :	0
Nombre de bulletins remis :	39
Nombre de votes blancs :	9
Nombre de votes nuls :	0
Majorité absolue :	16

Ont obtenu : **30 voix**

Monsieur Thomas Merabli ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est désigné comme délégué au sein du Syndicat Intercommunal Ris- Mennecy-Bondoufle.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 11 MAI 2026

Publié le : 11 MAI 2026

Notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans le délai de recours de cinq jours fixé par l'article

R 119 du code électoral. Le Tribunal Administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Madame Lina Kissa ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est désignée comme déléguée suppléante au sein du Syndicat Intercommunal Ris-Mennecy-Bondoufle.

Pour expédition conforme  
Sonia Benameur  
Maire de Ris-Orangis

